

### 1 - MODALITÉS D'INSCRIPTION AU CLUB

#### *1-1 LICENCE = ASSURANCE*

Le nageur doit OBLIGATOIREMENT prendre la licence FFN et par mesure de sécurité, le club refusera tout nageur non licencié.

#### *1-2 COTISATION*

Chaque adhérent doit s'acquitter de sa cotisation annuelle, elle est versée pour la saison en cours et aucun remboursement ne sera effectué.

#### *1-3 DOSSIER D'ADHÉSION*

Le nageur doit fournir un dossier complet avant le 1er entraînement, si le dossier est incomplet l'accès à la piscine lui sera refusé.

- Dossier d'inscription club + formulaire FFN
- Certificat Médical avec mention « natation en compétition » valable 3 ans
- Questionnaire de santé (dans le formulaire FFN), si une seule réponse positive, obligation de fournir un nouveau certificat médical.
- Cotisation soit par chèque (possibilité de faire 3 chèques), espèces, chèques vacances (ANCV) ou Pass'sport.
- Règlement intérieur signé (rendre la dernière page seulement).

### 2 - Entraînement

Les différents groupes et horaires seront établis pour les nageurs à compter des premiers entraînements. Il y a possibilité d'évoluer au cours de l'année et de changer d'heure entraînement et jour. Tous les nageurs ont accès au bassin UNIQUEMENT en présence de leur entraîneur.

#### *2-1 Respect des horaires*

Les parents s'assurent systématiquement que l'entraînement a bien lieu, avant de déposer leur enfant à la piscine. Le parent récupère son enfant à l'heure de fin ainsi qu'au retour d'une compétition. Vous devez envoyer un sms ou un mail à l'entraîneur en cas de retard ou non-participation à l'entraînement ou une compétition. En cas d'annulation de l'entraînement vous recevrez un message de l'entraîneur (intempérie, problèmes techniques, vidange, compétitions, vacances, absence d'entraîneur).

#### *2-2 Le respect d'autrui*

Chaque nageur a le droit au respect et il se doit de respecter les autres. Nous n'accepterons aucunes moqueries ou gestes déplacés. L'entraîneur peut exclure un nageur si cela s'avère nécessaire.

#### *2-3 Le respect du matériel et des locaux*

Tout matériel emprunté dans les piscines ou au club doit être respecté et rangé après son utilisation dans les caisses prévues à cet effet. Toutes dégradations du matériel seront à la charge du nageur. Les vestiaires doivent être laissés propres.

Le goûter est pris à l'extérieur de la piscine.

#### *2-4 Le matériel personnel*

Chaque nageur doit OBLIGATOIREMENT avoir à chaque entraînement

- Un maillot de bain
- Un bonnet de bain
- Une bouteille d'eau OBLIGATOIRE été comme hiver

Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol commis dans les vestiaires ou autour du bassin.

#### *2-5 Horaires et lieux entraînements*

Les nageurs doivent arriver 10 minutes avant l'entraînement et les parents repartent une fois qu'ils se sont assurés de la présence de l'entraîneur. A partir de l'heure de fin de l'entraînement, l'éducateur n'a plus la charge de votre enfant.

Les horaires sont détaillés sur la fiche individuelle d'inscription.

### 3 - LE COVOITURAGE

Du covoiturage est possible entre vous, il sera à organiser entre vous pour les entraînements.

#### 4 - LES COMPÉTITIONS

C'est l'entraîneur qui convoque les nageurs par le mail [entraîneur.nozaynatation@gmail.com](mailto:entraîneur.nozaynatation@gmail.com). Vous devez confirmer votre participation par mail. Si pas de réponse de votre part, le nageur est considéré comme absent.

Il est fortement conseillé de participer aux compétitions amicales départementales, régionales. Les grilles des temps sont consultables sur le site internet du club.

En cas d'absence sur une compétition officielle, un certificat médical est exigé par le département ou la région, si celui-ci n'est pas fourni dans les 48h, la famille aura à sa charge les frais d'engagement et l'amende imposés par la FFN.

Le nageur aura gratuitement dès qu'il accède à la compétition un bonnet au nom du club qu'il devra mettre OBLIGATOIREMENT sur chaque compétition. En cas de perte ou casse il se doit d'en racheter un au club.

#### 5 - LA SÉCURITÉ

Les nageurs sont tenus de respecter les consignes de sécurité des piscines :

- ne pas entrer et sortir sans autorisation dans le bassin
- ne pas courir autour du bassin
- ne pas chahuter dans les vestiaires ou les douches
- les parents n'ont pas accès au bassin lors des entraînements

Tout incident, même mineur devra être signalé à l'entraîneur présent sur place ou au président. En cas d'accident, l'entraîneur ou un membre du bureau du club se réserve le droit de faire appel à un service de secours si la santé du nageur le nécessite. Si la blessure ne nécessite pas de transfert vers un hôpital ou un cabinet médical, celui-ci repartira obligatoirement avec un membre de sa famille. Le parent sera toujours prévenu par téléphone

#### 6 - LE BÉNÉVOLAT

Le bureau du club est constitué de parents bénévoles. Afin de garantir une meilleure vie au club et en confiant votre enfant à celui-ci en tant que parent, vous vous engagez à donner du temps sur les compétitions qui ont lieu dans notre piscine et à participer au covoiturage des enfants lors des compétitions ayant lieu sur d'autres piscines. Pour que votre enfant puisse faire des compétitions nous avons besoin OBLIGATOIREMENT d'officiels sinon nous avons une amende fixé par la FFN

- 1 officiel pour 3 à 5 nageurs
- 2 officiels pour 6 à 10 nageurs
- 3 officiels au-dessus de 10 nageurs
- 4 au-dessus de 20 nageurs

#### 7 - LE DROIT À L'IMAGE

Toute personne présente lors des manifestations est susceptible d'être prise en photo et publiée sur le site ou les réseaux sociaux instagram ([natation\\_nozay.omnisports](https://www.instagram.com/natation_nozay.omnisports)) et facebook (Nozay Omisport Natation) ou bien dans les journaux. S'il ne le souhaite pas, il devra en faire préalablement le refus par écrit au club.

#### 8 - NON-RESPECT DES CONSIGNES ET DU RÈGLEMENT

En cas de non-respect du règlement, le club décline toute responsabilité.

Le président et les membres du bureau se réservent le droit après négociations verbales, d'appliquer des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du nageur et ce sans remboursement de sa cotisation

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Atteste avoir lu le règlement intérieur.

Date :

Lieu :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé ».